

Communiqué du 11/04/2012

## **Formation des personnels enseignants et d'éducation**

### **FO contre le projet de cahier des charges présenté par le ministre au Conseil supérieur de l'Education (CSE).**

# **FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE**

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Le ministre veut passer en force.

Alors que l'arrêté sur la formation des enseignants et personnels d'éducation avait été annulé par le Conseil d'Etat (28 novembre 2011), alors que les personnels rejettent la « mastérisation » des concours dont les conséquences sont inacceptables, le ministre présente successivement au CNESER puis au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le « cahier des charges » de la formation des enseignants, dans la droite ligne de la « mastérisation ».

Les organisations syndicales unanimes ont demandé le retrait de ce projet de l'ordre du jour du CNESER du 23 mars 2012.

Lors du CSE, le 11 avril 2012, FO se prononcera contre ce texte.

La mastérisation, en contraignant tous les stagiaires à l'entrée directe dans les écoles, les collèges et les lycées, en leur imposant un service à temps plein auquel s'ajoute un tiers temps en formation, a conduit les stagiaires à l'épuisement, à la démoralisation voire à la dépression et à la démission.

Par la mastérisation, pour la seule année 2011, 18 202 postes ont disparu et 707 millions d'euros ont été économisés (soit plus que l'équivalent d'un an de RGPP dans toutes la fonction publique de l'Etat).

Le texte présenté au CNESER puis au CSE entérine la masterisation et toutes ses conséquences. Il poursuit le saccage d'une vraie formation sur le temps de service en la globalisant à 1/3 des obligations réglementaires de service.

Ce texte confirme les « compétences » à valider (arrêté du 12 mai 2010), valide la décentralisation de la formation des étudiants et des futurs personnels enseignants et d'éducation vers les recteurs et l'absence de cadrage national.

Il réaffirme l'obligation de l'obtention du cadre européen commun de référence en langues et du référentiel de compétences du certificat informatique et internet de niveau 2.

Ce texte fait disparaître les IUFM et les intègre en totalité aux universités. Dans le cadre de l'autonomie, les recteurs organiseraient à la fois la formation universitaire et les stages avant et après le concours.

De fait, rompant l'égalité devant le concours, le texte met en place un partenariat recteur-université avec des formations qui pourraient être proposées « en fonction de leur potentiel scientifique » et qui « ont vocation à adapter leur offre de formation et à répondre aux besoins particuliers de chaque académie ».

Pour FO, la revendication demeure : la mastérisation doit être abandonnée, c'est ce que demandent les étudiants, les lauréats, les personnels.

Ce « cahier des charges » dans la droite ligne de la mastérisation n'est pas acceptable. Il doit être rejeté. C'est ce que Force Ouvrière demande au Ministre.

*Montreuil, le 11 avril 2012*